



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

Le Lundi 08 avril 2019 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 03/04/2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - MARTIN Pascale - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pédro - BRACHET Armelle - MOUNIER Éric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel - Jérôme GELAIN.

Excusée : néant

Pouvoir : néant

Le compte rendu du conseil municipal du 04 mars est adopté à l'unanimité.

1-Compte rendu du conseil communautaire

Le compte rendu sera présenté au prochain CM afin de ne pas alourdir le programme chargé du conseil de ce soir.

Stéphane PHILIBERT présente budget par budget le réalisé 2018 (compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018) ainsi que les prévisions pour 2019 (BP 2019).

2-Adoption des Comptes de Gestion 2018

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2018,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ADOPTER les comptes de gestion du receveur municipal COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2018

COMMUNE

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	609 138,24 €	219 041,86 €	885 653,47 €
RECETTES	666 611,61 €	226 105,07 €	283 578,44 €
SOLDE D'EXECUTION 2018	57 473,37 €	7 063,21 €	64 536,58 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2017	120 234,09 €	-72 660,76 €	47 573,33 €
RÉSULTAT DE CLOTURE 2018	177 707,46 €	-65 597,55 €	112 109,91 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	65 597,55 €	65 597,55 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	38 462,00 €	38 462,00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT	0,00 €	104 059,55 €	104 059,55 €
RESULTAT FINAL			73 647,91 €

SERVICE EAU

SOLDE D'EXECUTION 2018	10 558,53 €	-20 681,83 €	-10 123,30 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2017	-9 093,57 €	221 330,44 €	212 236,87 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	1 464,96 €	200 648,61 €	202 113,57 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00 €	200 648,61 €	200 648,61 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT TOTAL DE FINANCEMENT	0,00 €	200 648,61 €	200 648,61 €
RESULTAT FINAL			202 113,57 €

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	678 009.85 €	349 522.74 €	1 027 532.59 €
RECETTES	1 215 138.31 €	461 589.09 €	1 676 727.40 €
SOLDE D'EXECUTION 2018	537 128.46 €	112 066.35 €	649 194.81 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	537 128.46 €	112 066.35 €	649 194.81 €

3- Adoption des Comptes Administratifs 2018

Considérant que la commune doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire.

Considérant que pour ce faire Monsieur le maire doit quitter la séance. (20h55)

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente les comptes administratifs 2018.

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité :

- D'adopter les comptes administratifs COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2018 à l'unanimité.

4- Affectation des résultats

COMMUNE

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil décide d'affecter au compte 1068 investissement la somme de **104 059.55 €** et au compte 002 excédent de fonctionnement reporté la somme de **73 647.91 €**

SERVICE EAU :

Considérant le déficit antérieur reporté 9 093.57 € et l'excédent de l'exercice de 10 558.53 € le conseil municipal décide d'affecter la somme de 1 1464.96 € au compte 002Excédent reporté.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de **537 128.46 €** au compte 002 Recettes de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité :

- D'adopter l'affectation des résultats COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2018 à l'unanimité.

5- Adoption des budgets 2019

COMMUNE

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	961 759.00 €	583 535.00 €
RECETTES	1 336 650.00 €	583 535.00 €

SERVICE EAU

EAU ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	145 902.00 €	95 055.00 €
RECETTES	145 902.00 €	213 756.00 €

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	749 279.00 €	165 000.00 €
RECETTES	749 279.00 €	165 000.00 €

Les budgets 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble de conseil municipal pour la confiance accordée.

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Monsieur le 1^{er} adjoint indique qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- VOTE les taux des impôts locaux de l'année 2019 seront sans augmentation :
 - Taxe habitation : 10.71 %
 - Taxe foncière bâtie : 13.39 %
 - Taux foncière non bâtie : 32.95 %

7 – Amende de police

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un projet de mise en sécurité sur la Commune.

Cette année, il est proposé de faire l'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant estimé de **1 600 €** (ou à défaut, des panneaux de signalisation pour la mise en sécurité)

Une subvention d'un montant de 1 600 € pourrait être obtenue au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titres des amendes de police 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de solliciter la demande de subvention auprès de département

8-Constatacion d'extinction de créance suite à une procédure de rétablissement personnel - Budget EAU

Monsieur Stéphane PHILIBERT informe l'assemblée que l'instruction comptable M14 fait la distinction entre *les créances éteintes* suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement *et les autres créances à admettre en non-valeur* (poursuites sans effet, créances minimales, personnes disparues,...).

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Par mail en date du 7 mars 2019, le trésorier municipal nous a informé d'une procédure de rétablissement personnel aboutissant à l'irrecouvrable totale et définitive de créances. Ce dernier sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de la dette du débiteur d'un montant total de 246.77 € TTC € portant sur l'impayé d'une facture Eau et Assainissement pour l'année 2015. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir constater l'effacement de cette dette de **246.77 €** par l'émission d'un mandat au compte 6542 Créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acter la décision du Tribunal d'Instance, dans son ordonnance au rétablissement personnel et sans liquidation judiciaire de l'intéressé,
- D'émettre un mandat au compte 6542 (créances éteintes) pour un montant de 246.77€ TTC

9 – Convention de groupement de commande pour l'achat de tests Psychométriques RASED

Monsieur le maire expose que Madame ETIENNE, psychologue scolaire, du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) intervient dans plusieurs établissements scolaires des communes de Chabeuil, Montélier, Malissard, Montmeyran et Montvendre.

Pour l'exercice de ses missions, il est nécessaire d'acquérir des tests psychométriques. Il est donc proposé de créer un groupement de commandes avec les 5 communes concernées, qui a pour unique objet la passation d'un marché de fournitures pour l'acquisition de ces tests.

La Commune de Chabeuil se propose comme coordonnateur du groupement. Elle se chargera de commander et de payer la totalité des tests. La répartition de la charge sera établie en fonction du nombre d'élèves concernés par les tests psychométriques et de leur commune d'appartenance. Le remboursement à la commune de Chabeuil, par les autres communes du groupement, sera effectué sur cette base, par l'émission d'un titre de recettes.

Il est nécessaire d'établir une convention constituant le groupement de commandes entre les 5 communes indiquées ci-dessus en précisant les termes de cet achat.

Il est proposé de signer une convention de groupement de commande pour l'acquisition des tests psychologiques pour un montant total de 3 375.54 € et ,selon la répartition calculée par Mme ETIENNE au prorata des effectifs des établissements, **la somme de 338 € pour la commune de Montvendre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour l'achat de tests psychométriques, avec les communes de Montélier, Malissard, Montmeyran et Montvendre.

10 – Santé et Sécurité au travail :

Monsieur le maire expose que l'inspection dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail est une mission obligatoire pour les collectivités.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette mission.

Un devis sera effectué auprès de NL Prestation pour élaborer les documents.

11 – PEDT :

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, un projet éducatif territorial (PEDT) « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un projet éducatif territorial avait été conclu pour la période 2015-2018. Ce Pedt étant arrivé à échéance, il est nécessaire de le renouveler.

Aussi, une réunion du comité de pilotage a eu lieu courant 2018 afin de dresser le bilan de l'année écoulée ainsi que de l'ensemble de la période. Le bilan est plutôt positif au regard de la qualité et des activités proposées, de la fréquentation en hausse, des liens plus étroits entre l'école et les intervenants périscolaires.

Pour le nouveau Pedt 2018-2021, il a été décidé de conserver la même base du fait du maintien de la semaine d'école à 4.5 jours et avec un accueil de loisirs du mercredi (temps de relâche dans la semaine permettant sur la totalité de la semaine de veiller au respect des rythmes de vie des enfants, de leurs envies et de leur état de fatigue).

Le Pedt permet également de bénéficier d'une aide financière de l'Etat, grâce au Fonds de soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le Pedt 2018/ 2021 joint à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous les documents s'y référant.

- QUESTIONS DIVERSES

* Stationnement Travaux maison André : Les véhicules d'entreprise intervenant pour les travaux de la maison André sont stationnés en bord de route. Le chemin de l'Allard a même été barré momentanément par les entreprises. L'attention est portée sur le fait que la circulation de tracteur avec attelage large risque d'être compliquée.

* Fête de la Musique : Elle aura lieu le 22 juin avec en 1^{ere} partie un premier groupe de 6 musiciens puis un concert de Roy Fulton. Comme l'an dernier il faudra prévoir un branchement électrique et un compteur de chantier avec prise de terre.

* Maison Bret : Madame Catherine BRET a fait part à la commune de son intention de vendre la maison sis 75 rte de stade et demande à la commune de se positionner sur cette proposition. Le conseil ne donnera pas suite à cette proposition.

* Devis Véhicule : 1 devis en cours pour l'achat d'un véhicule.

* Formation défibrillateur : les 2 sessions se sont déroulées en Mairie avec une partie théorique et des exercices de mise en pratique. La formation a été très appréciée par les participants.

Remerciements aux pompiers qui ont assuré les formations.

* Lotissement les lilas : Suite à une erreur du maçon, le mur d'accès à une propriété sera reculé de 1 mètre car il déborde sur la voirie.

* Lotissement Muriers : La commune participera exceptionnellement à hauteur de 50% environ au déplacement de la logette EDF, qui suite au transfert de permis et à la modification du projet, se trouve dans l'accès du garage.

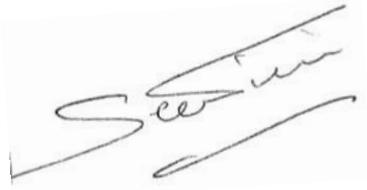
* Réunion Eaux Pluviales et Assainissement : Monsieur le maire et les adjoints vont rencontrer les représentants de l'agglomération fin avril afin de faire un point sur le réseau d'eaux pluviales et d'assainissement.

* Journée citoyenne : quelques habitants trop peu nombreux se sont rassemblés afin de ramasser les divers déchets jetés par des personnes indélicates. Dans les sacs, nous avons pu trouver papiers, plastiques, mégots de cigarettes, canettes...et même un frigo. Rappel : la propreté est l'affaire de tous !

Prochain conseil le 20 Mai 2019

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
Bruno SERVIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Servian', written over a light blue horizontal line.